

# APPEL A PROJETS

## « RESTAURATION RAPIDE » PARC DE LA POYA

### 1- PRÉAMBULE

Le Parc de la Poya est un parc situé rue de l'Abbé Vincent à Fontaine, en Isère.

L'espace naturel de la Poya offre un cadre agréable pour se relaxer : grandes prairies, allées forestières pour les coureurs ou les promeneurs, ruisseau, espace de jeux pour les enfants, skatepark de 700 m<sup>2</sup> pour les amateurs de glisse urbaine.

Son accessibilité (tramway A, arrêt La Poya) en fait une destination idéale pour les loisirs et la détente.

La commune de Fontaine, soucieuse de répondre aux attentes de ses habitants par des services adaptés, souhaite mettre à disposition une offre de restauration rapide et de qualité, en plein air, dans le parc de la Poya, à destination de tous les publics.

### OBJET DE L'APPEL A PROJETS

La Commune de Fontaine lance un appel à candidatures pour l'implantation d'un « food-truck » ou « stand démontable » au sein du Parc de la Poya à **partir du 13 juillet 2026 pour une durée de 1 an.**

Plusieurs commerçants pourront être désignés afin de garantir une diversité d'offres au cours de la semaine. Un planning sera établi avec les différents prestataires retenus.

Le ou les candidats retenus auront l'autorisation d'installer le food-truck ainsi que des tables et des chaises à destination de la clientèle sur un espace défini avec la commune. (voir plan annexe).

### Horaires de présence

Du lundi au dimanche de 10h30 à 15h00, y compris les jours fériés.

En dehors de ces créneaux, le prestataire s'engage à ne plus être présent sur le site. En cas de manifestations dans le parc, la Ville Fontaine se réserve le droit de ne pas autoriser la présence du food-truck.

## **OBLIGATIONS DES FUTURS PRESTATAIRES**

Le futur prestataire s'engage à :

- apporter une offre de restauration de qualité et attractive.
- assurer la tranquillité publique aux abords de son installation.
- assurer la propreté de son installation et de ses abords.
- mettre à disposition de sa clientèle, une poubelle pour les déchets, que le prestataire emportera à la fin de chaque service.
- s'acquitter de la redevance telle que prévue dans l'appel à projets.
- ne pas laisser le commerce ambulancier sur place en dehors des horaires de vente définis dans l'appel à projets.

En cas de détérioration ou de dégradation, la Ville de Fontaine fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs de l'occupant.

**Rappel** : il est strictement interdit de fumer dans le parc de la Poya.

### **1 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le permissionnaire devra s'acquitter de la redevance mensuelle s'élevant à 126,10 euros et des frais de branchement électrique s'élevant à 2,50 euros par demi-journée.

La redevance et les frais de branchement électrique devront être versés à la Trésorerie principale de Fontaine.

### **2 RÉSILIATION**

La résiliation pourra intervenir en cas de non-respect par l'exploitant de ses obligations contractuelles. Il ne sera dû aucune indemnité à ce titre.

### **DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Les critères de sélection seront basés sur :**

- La variété de l'offre culinaire
- La qualité et la provenance des produits
- La nouveauté et l'originalité au niveau de l'offre de restauration
- Le respect des normes environnementales (consommables « écologiques » (gobelets, couverts, emballages...))
- La compétence, l'expérience et les références du candidat dans le domaine de la restauration rapide ou ambulante.
- Les tarifs proposés

### **Le candidat devra fournir les documents suivants :**

- Un descriptif de son projet de food-truck/commerce ambulant et de ses besoins (puissance électrique maximale).
- Copie du certificat d'inscription au registre du commerce ou des métiers : extrait Kbis ou carte de commerçant non sédentaire.
- Assurance responsabilité civile professionnelle
- Copie de la pièce d'identité du gérant (carte nationale d'identité, passeport...)
- Attestation de formation en hygiène alimentaire (HACCP) ou, le cas échéant, d'un diplôme de cuisinier.
- Dernier contrôle d'hygiène
- Copie de la licence de petite restauration
- Carte grise du véhicule et assurance et contrôle technique en cours de validité

Tous documents relatifs aux références professionnelles et venant étayer la candidature seront appréciés : (photo du camion ou du stand, menus et tarifs, CV, diplômes ou attestation de formation en cuisine).

### **DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉPÔT DES DOSSIERS**

Les dossiers de candidature peuvent être déposés jusqu'au 3 juillet 2026 - 17h (cachet de la poste faisant foi pour les envois par courrier) à l'adresse suivante MAIRIE DE FONTAINE - BP 147 - 38603 FONTAINE CEDEX

ou par email : [economie@ville-fontaine.fr](mailto:economie@ville-fontaine.fr)

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats pourront contacter le service économique au 04 76 28 76 87

### **MODALITÉ DE SÉLECTION DU PRESTATAIRES**

La commune examinera les candidatures en commission composée de :

- l'Adjoint au Maire en charge de l'économie, du commerce et de l'attractivité
- la Directrice du secteur Ville durable
- la responsable du service économique

Les candidatures complètes seront examinées sur la base des critères fixés.

Si elle le juge nécessaire, la commune pourra contacter le ou les candidats afin d'obtenir des précisions sur leur projet.

La sélection du candidat sera réalisée sur la base des éléments fournis ainsi que sur la pertinence du projet proposé et la prise en compte des objectifs attendus.

La Ville de Fontaine se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure. Les candidats ne pourront, dans ce cas, prétendre à aucune indemnisation ou aucun dédommagement.

**LIEU D'IMPLANTATION :**

